

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Alexandra Charron

<https://www.cadre21.org/membres/552eade091424246be976aa6>

Date d'obtention : 2020-11-12 20:23:05

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Lorsque le processus SEXTO est enclenché, il faut d'abord rencontrer la personne qui signale la situation et la victime. Lors de cette étape, il est important de rassurer les personnes impliquées et de leur faire sentir qu'ils font partie de la solution. Par la suite, il faut évaluer l'incident. Cette étape consiste à recueillir les informations pertinentes permettant de mieux comprendre la situation en posant des questions sans jugement. Dans cette étape, il est également important de remplir la grille d'évaluation (amorçage, étendue, nature et intentions) pour mieux guider l'intervention par la suite. Il faut ensuite valider l'information en demandant à la victime s'il y a d'autres personnes impliquées ou au courant de la situation. Il est alors important de rencontrer les personnes impliquées afin de vérifier les informations et remplir les grilles d'évaluation avec ces derniers. À la suite de toutes ces étapes, si l'école estime que l'instigateur a commis un acte malveillant ou de nature criminelle, l'intervenant doit contacter le service de police qui prendra en charge la suite de l'intervention et ne doit pas parler au jeune. L'intervenant doit par contre confisquer le téléphone cellulaire de l'instigateur (pour le mettre dans le sac prévu à cet effet et qui sera remis au policier en charge de l'affaire). S'il ne s'agit pas d'un acte malveillant, l'intervenant rencontre l'instigateur pour connaître sa version des faits. Dans le cas où il y aurait un réel doute de possession de pornographie juvénile, l'intervenant se doit de confisquer le téléphone cellulaire de l'instigateur et de le mettre dans le sac prévu à cet effet. Une fois l'intervention complétée, l'intervenant contacte le service de police et remet les grilles d'évaluation et les téléphones cellulaires confisqués au policier en charge de la situation.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Je retiens que dans tous les cas de SEXTO, il est important de recueillir les informations auprès de l'auteur du signalement et des victimes. Il est important à cette étape d'évaluer la situation et de remplir la grille d'évaluation de l'incident pour ensuite guider l'intervention. Lors d'un cas de SEXTO où il s'agirait d'un acte malveillant, il est important de contacter le service de police pour que les policiers poursuivent l'intervention. Il faut alors rencontrer l'instigateur pour lui expliquer la situation et lui confisquer son téléphone cellulaire afin de cesser la propagation des photos et vidéos. De plus, il ne faut jamais prendre connaissance des photos/vidéos à caractère sexuel ou même tenter de se les faire acheminer. Il ne faut également jamais répondre aux questions des journalistes et plutôt les diriger vers les communications de la direction afin d'assurer la sécurité et l'intégrité de toutes les personnes concernées par la situation. Il est important de préserver la confidentialité des personnes concernées tout au long du processus.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

L'étape qui est la plus délicate selon moi est celle qui consiste à évaluer l'incident. En effet, à cette étape, il est important de poser des questions et de remplir la grille d'évaluation en évitant le jugement et en s'assurant d'avoir un ton réconfortant. À cette étape, il est également important de prendre connaissance de l'amorce de la situation, de la nature des gestes posés, de l'étendue de la situation et des intentions des personnes concernées. Il faut d'ailleurs s'assurer de prendre connaissance de toutes les personnes impliquées, de leur identité et du niveau d'intervention à privilégier par la suite. Selon moi, cette étape est une étape clé dans le processus de la trousse SEXTO si nous souhaitons avoir une vision exacte et claire de la situation, ce qui la rend délicate.